

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES CYCLISTES DU 93

Réunion du 18 octobre 2017

Présents :

- AIZPURN René EC Neuilly Plaisance
- BADET Sylvie ES Gervais-Lilas
- DEROUBAIX Dominique ACCTB Sevan
- LEBOUQC Bernard USM Gagny
- PLUMAIN Patrice ES Gervais-Lilas
- ROY Patrick ES Stains
- TRAVAILLE Jean Paul SE Pavillons-sous-bois
- TURGIS Robert UFOLEP 93

Absent :

GUEGUEN Eric US Gazélec__

Début de réunion à 18h00
Secrétaire de séance ROY Patrick

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la CDT du 27 septembre 2017
2. Point sur les affiliations
3. Rappels sur la procédure de demande de licence
4. Calendrier 2018
5. Championnat Départemental 93 en 2018
6. Retour sur la course de Sevan
7. Situation des coureurs Claude et Matéo Le Fur
8. Questions diverses

1 – Validation du compte rendu :

Après quelques précisions orales sur le contenu le compte rendu est validé.

2 – Retour sur les affiliations et les effectifs :

- 6 associations ont renouvelé leur affiliation (VCLG, ECNP, SEP, ESGL, ESS, USMG)
- 7 Renouvellements de licences enregistrées

3 – Rappels sur la demande de licence :

- Les licenciés en 2017 doivent fournir soit un certificat médical de non contre indication au cyclo sport en compétition ou en cas de renouvellement le document UFOLEP avec les 9 questions remplaçant un certificat médical valable pour 3 ans.

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

- Les nouveaux licenciés doivent fournir un certificat médical.
- Les licenciés qui font l'objet d'une mutation de club avec changement de département doivent fournir un certificat médical.

4 – Calendrier 2018 :

Penser à indiquer les épreuves qui seront programmées en 2018.
Peut-être serait-il judicieux d'utiliser Dugny en 2018.

5 – Championnat départemental 93 pour 2018 :

La question est de savoir si nous devons organiser un championnat départemental pour le 93 à la vue du peu de concurrents intéressés.

Peut-être pourrait-on proposer à plusieurs départements un regroupement (3 au maximum) pour mettre en place un championnat interdépartemental (exemple : 75,93,94).

Dans ce cadre, pourquoi ne pas utiliser Dugny ?

Notas :

- 3 Juin 2018 championnats Départementaux.
- 24 Juin 2018 championnat Régional.
- 13-14-15 Juillet championnat National à Boulogne sur Gesse (31)

6 – Retour sur la course de Sevrans :

90 coureurs présents. La course s'est parfaitement déroulée et les participants ont apprécié le parcours et l'organisation. D'ailleurs, un article dans le journal local avait fait la promotion de la course et mis en évidence le travail fait par son organisateur Dominique Deroubaix.

7 – Examen de la situation des coureurs Claude et Matéo LE FUR.

a/ Matéo LE FUR est un coureur cadet qui a participé à une épreuve GS alors qu'il aurait dû être engagé en 3^{ème} catégorie. Cette situation est malheureusement courante dans de nombreuses courses malgré ce qui est défini par le règlement. Pas de suite donnée à ce fait.

b/ Le coureur Claude LE FUR a couru dans une course GS et a gagné l'épreuve alors qu'il est en 3^{ème} catégorie. L'examen du courrier adressé à la CDT par le coureur n'a pas convaincu la majorité des membres sur le fait que ce coureur ne s'est pas rendu compte qu'il participait à une épreuve GS. En effet, la déclaration de course faite au calendrier permet difficilement de confondre les deux départs (GS le matin, 3^{ème} Caté l'après-midi). De surcroît, il est évident qu'une erreur a été commise par l'organisateur au moment des engagements car il aurait dû contrôler les catégories.

Le contexte réglementaire :

Normalement, pour prendre une sanction disciplinaire un délai de 3 mois maximum est exigé à partir de l'instant où la CDT est informée des faits. A la vue du courrier adressé à la CDT nous sommes hors délai.

Décisions :

Après un vote, il est décidé de ne pas réunir une commission disciplinaire qui obligerait à prendre une décision dans le cadre du groupe 2 des sanctions prévues. De plus, il faudrait renouveler les membres de la commission de discipline.

- 3 votes contre une commission
- 2 votes pour une commission
- 2 abstentions

Afin de préserver l'éthique sportive, la CDT se doit malgré tout de réagir afin de ne pas créer un précédent qui risquerait de se représenter ultérieurement.

Il est donc proposé d'affecter 10 points de pénalités au coureur Claude LE FUR pour la saison 2018 et de lui demander de retourner la coupe du vainqueur à l'organisateur qui a malheureusement manqué de vigilance. D'ailleurs, la CDT ne s'explique pas pourquoi sur les résultats officiels sur le site UFOLEP IDF Claude LE FUR est enregistré sous l'égide de la FFC alors que la catégorie GS n'est pas une catégorie d'accueil.

8 – Questions diverses :

- Les démarches de changement de catégorie seront étudiées lors de la CDT de Janvier 2018.
- Lors de la CDT de Novembre une mise à jour du règlement départemental sera étudiée.
- Dans le cadre du renouvellement de la CTR, il serait souhaitable d'avoir plus de départements représentés car actuellement seulement 3 départements y siègent. Aucun volontaire déclaré pour le 93 après le départ de Jean-Paul TRAVAILLE.
- Le 12 novembre 2017 toutes les CTR se réunissent et auront à cette occasion la possibilité de proposer des modifications réglementaires.
- En Novembre des assises départementales du sport sont organisées. Plusieurs Fédérations et Associations seront invitées.

Fin de séance à 20h30

Prochaine réunion programmée pour le 15 Novembre 2017 à 18h00